



# Rapport d'analyses

**Client :**  
**Mairie de Rozay-en-Brie**

**Dossier :**  
**2022-004**



Indice A	Date 17/02/2022	Nature des modifications Création
Rédigé par : Service Laboratoire Le : 17/02/2022 Visa :		Validé par : Responsable Laboratoire Le : 17/02/2022 Visa 

Ce rapport fait la synthèse des essais réalisés pour :

Mairie de Rozay En Brie  
Place Charles de Gaulle  
77540 ROZAY EN BRIE

Les prélèvements ont été effectués par le client dans deux rues de la commune (Rue aux BUTTES et Boulevard Amiral COURBET), et déposés à notre laboratoire le 07/02/22 par Mr Thierry LEPROUST. Les échantillons ont été prélevés avec une disqueuse, et présentaient pour chacun une seule couche uniforme d'enrobé bitumineux.

**RUE AUX BUTTES**



**Boulevard Amiral  
COURBET**

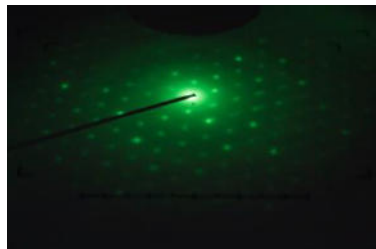


Sur ces prélèvements, nous avons effectué les essais du devis N° EC2 2022-004  
(Les procès-verbaux d'analyses se trouvent en annexe).

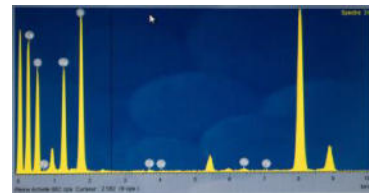
**La recherche de fibres d'amiante a été effectuée dans le matériau par Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) :** c'est une technique de microscopie où un faisceau d'électrons est transmis à travers un échantillon extrêmement mince. En plaçant un échantillon suffisamment mince sous un faisceau d'électrons, un système de lentilles magnétiques permet de projeter l'image de l'échantillon sur un écran phosphorescent qui transforme l'image électronique en image optique. Les effets d'interaction entre les électrons et l'échantillon donnent alors naissance à une image dont la résolution peut atteindre 0,08 nanomètre. La microscopie électronique en transmission (MET) couplée avec un spectromètre de rayons X en dispersion d'énergie permet donc d'observer les fibres d'amiante les plus fines. **Les analyses sont réalisées en conformité de la norme internationale NF EN ISO/CEI 17025 (COFRAC) et les parties pertinentes de la norme NF X 43-050 (Détermination de la concentration en fibre d'amiante par microscopie électronique à transmission (méthode indirecte), publiée par l'Association Française de Normalisation (AFNOR)).**



Identification morphologique  
(observation d'une image projetée  
à fort grossissement).



Identification cristallographique  
(observation d'un diagramme  
de diffraction électronique)

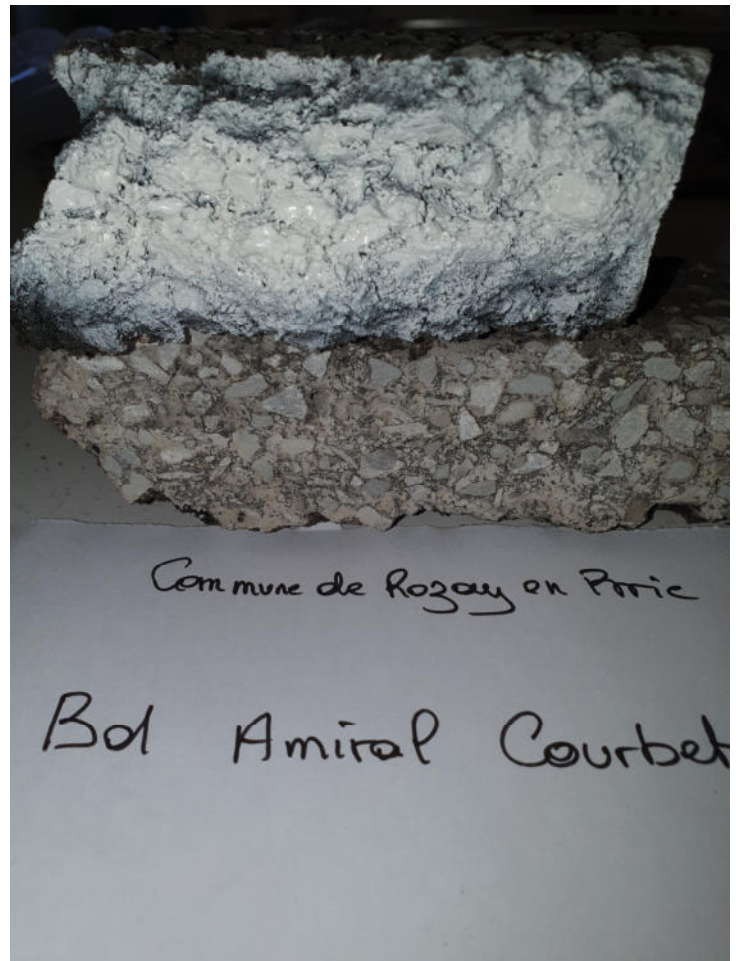
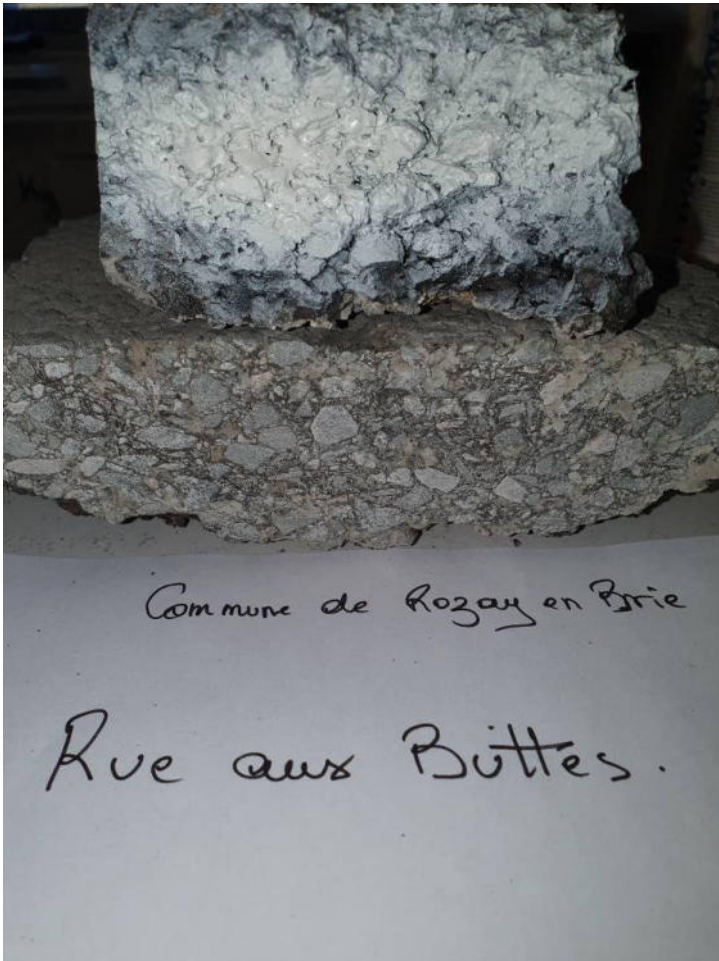


Identification chimique dispersive  
(observation d'un spectre d'analyse  
en énergie)

## **CONCLUSION :**

**CES 2 ÉCHANTILLONS NE PRÉSENTENT AUCUNE TRACE DE FIBRES D'AMIANTE**

## TESTS RAPIDE HAP



Les tests rapides à la bombe PAK MARKER sont restés « blanc », ne révélant pas le doute de présence d'HAP (goudrons) sur les deux prélèvements.

### CONCLUSION GÉNÉRALE :

**CES DEUX ÉCHANTILLONS NE PRÉSENTENT PAS DE TRACE DE FIBRES D'AMIANTE ET D'HAP, ILS PEUVENT ÊTRE RECYCLÉS.**

# **ANNEXE**

# **RAPPORTS D'ESSAIS**

**RAPPORT D'ESSAI N° R 2200387 - 2**

Recherche et Identification d'amiante dans les matériaux et produits manufacturés  
Arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 - Norme NF EN ISO 17025

**Informations client**

Nom client **YPREMA** A l'attention de **M. DELEPORTE**  
Adresse client **11 allée de la Briarde**  
CP **77184 EMERAINVILLE** Ville  
Dossier/ Chantier client **Commande N°5804** Nb d'échantillon **1**  
Date de prélèvement **04/02/2022**

**Informations laboratoire**

Affaire N° **A2200387** Fresnes, le **17/02/2022**  
Date de réception **08/02/2022**  
Date de fin d'analyse **16/02/2022**  
Nom de l'analyste **N. GANASERAMPILLAI / K. AREOLA**

Les données transmises par le client, identifiées en italique dans le présent rapport, ne sont pas couvertes par l'accréditation Cofrac du laboratoire.

**RESULTATS**

Ech labo N°	Ech client N°	Description client	Description laboratoire			Méth	Nb prép	Nb grille	Nb lame	Fibres d'amiante	Variété minéralogique	Trait
			Matériau	Texture	Couleur							
<b>E2205153</b>	2	<i>Enrobé rue aux Buttes Mairie Rozay en Brie / EC2 2022-004</i>	Matériau	Bitumineux	Noir	1	1	2	/	<b>Non détecté</b>	/	7
			Granulat	Dur	Gris/Noir/ Marron	3	3	6	/	<b>Non détecté</b>	/	5,9
			Granulat	Dur	Gris/Noir/ Marron	4	3	/	3	<b>Non détecté</b>	/	9
Remarque : /												

Les échantillons porteurs de l'identification \*\* ne sont pas couverts par l'accréditation Cofrac.

<sup>1</sup> Microscopie électronique à transmission MET - Méthode interne de recherche d'amiante délibérement ajouté MOOP/MAT/ANALYS et NF X 43-050 et NF ISO 22262-1

<sup>2</sup> Microscopie Optique à Lumière Polarisée MOLP - Méthode de recherche d'amiante délibérement ajouté MOOP/MOLP/ANALYS et HSG 248 - appendice 2 et NF ISO 22262-1

<sup>3</sup> Microscopie électronique à transmission MET - Méthode interne de recherche d'amiante naturellement présent MOOP/BRUT/ANALYS et NF X 43-050 et IMA et NF ISO 22262-1

<sup>4</sup> Microscopie Optique à Lumière Polarisée MOLP - Méthode de recherche d'amiante naturellement présent MOOP/BRUT/ANALYS et HSG 248 - appendice 2 et NF ISO 22262-1

Traitement : <sup>5</sup> C<sub>3</sub>H<sub>6</sub>O : broyage manuel+mécanique/acétone <sup>6</sup> HCl+C<sub>3</sub>H<sub>6</sub>O : broyage manuel+mécanique/HCl+acétone <sup>7</sup> CHCl<sub>3</sub> : broyage manuel+mécanique/chloroforme <sup>8</sup> : Quartage

<sup>9</sup> : Calcination

Pour les méthodes MET et MOLP, la limite de détection garantie pour un matériau monocouche est de 0.1% avec un niveau de confiance de 95%. Cela signifie que le laboratoire peut rendre un résultat positif, dans 95 % des cas, si la teneur en amiante présente est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Pour la méthode <sup>1</sup>, la limite de détection garantie pour les matériaux multicouches (jusqu'à 3 couches) est de 0.1% avec un niveau de confiance de 95%. Cela signifie que le laboratoire peut rendre un résultat positif, dans 95 % des cas, si la teneur en amiante présente est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Au-delà de 3 couches indissociables, la limite de détection ne peut être garantie. Le laboratoire ne peut donc pas satisfaire aux exigences de l'arrêté du 1er octobre 2019 et réaliser ce type d'essai.

Pour la méthode MET, le résultat "Non détecté" indique qu'aucune fibre d'amiante n'a été détectée. L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection garantie.

Pour la méthode MOLP, le résultat "Non détecté" indique qu'aucune fibre d'amiante n'a été détectée. L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observable inférieure à la limite de détection garantie. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0.2 µm.

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus, validés et considérés comme aptes à être préparés.

Le laboratoire ne pourra être tenu pour responsable de l'échantillonnage qu'il ne réalise pas. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Seule la version électronique du rapport portant les signatures de la responsable technique et de la responsable qualité engageant la responsabilité du laboratoire.

**RAPPORT D'ESSAI N° R 2200387 - 1**

Recherche et Identification d'amiante dans les matériaux et produits manufacturés  
Arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 - Norme NF EN ISO 17025

**Informations client**

Nom client **YPREMA** A l'attention de **M. DELEPORTE**  
Adresse client **11 allée de la Briarde**  
CP **77184 EMERAINVILLE** Ville  
Dossier/ Chantier client **Commande N°5804** Nb d'échantillon **1**  
Date de prélèvement **04/02/2022**

**Informations laboratoire**

Affaire N° **A2200387** Fresnes, le **17/02/2022**  
Date de réception **08/02/2022**  
Date de fin d'analyse **16/02/2022**  
Nom de l'analyste **N. GANASERAMPILLAI / K. AREOLA**

Les données transmises par le client, identifiées en italique dans le présent rapport, ne sont pas couvertes par l'accréditation Cofrac du laboratoire.

**RESULTATS**

Ech labo N°	Ech client N°	Description client	Description laboratoire			Méth	Nb prép	Nb grille	Nb lame	Fibres d'amiante	Variété minéralogique	Trait
			Matériau	Texture	Couleur							
<b>E2205152</b>	<i>1</i>	<i>Enrobé Boulevard Amiral Courbet Mairie Rozay en Brie / EC2 2022-004</i>	Matériau	Bitumineux	Noir	1	1	2	/	<b>Non détecté</b>	/	7
			Granulat	Dur	Gris/Noir/	3	3	6	/	<b>Non détecté</b>	/	5,9
			Granulat	Dur	Marron Gris/Noir/ Marron	4	3	/	3	<b>Non détecté</b>	/	9
Remarque : /												

Les échantillons porteurs de l'identification \*\* ne sont pas couverts par l'accréditation Cofrac.

<sup>1</sup> Microscopie électronique à transmission MET - Méthode interne de recherche d'amiante délibérement ajouté MOOP/MAT/ANALYS et NF X 43-050 et NF ISO 22262-1

<sup>2</sup> Microscopie Optique à Lumière Polarisée MOLP - Méthode de recherche d'amiante délibérement ajouté MOOP/MOLP/ANALYS et HSG 248 - appendice 2 et NF ISO 22262-1

<sup>3</sup> Microscopie électronique à transmission MET - Méthode interne de recherche d'amiante naturellement présent MOOP/BRUT/ANALYS et NF X 43-050 et IMA et NF ISO 22262-1

<sup>4</sup> Microscopie Optique à Lumière Polarisée MOLP - Méthode de recherche d'amiante naturellement présent MOOP/BRUT/ANALYS et HSG 248 - appendice 2 et NF ISO 22262-1

Traitement : <sup>5</sup> C<sub>3</sub>H<sub>6</sub>O : broyage manuel+mécanique/acétone <sup>6</sup> HCl+C<sub>3</sub>H<sub>6</sub>O : broyage manuel+mécanique/HCl+acétone <sup>7</sup> CHCl<sub>3</sub> : broyage manuel+mécanique/chloroforme <sup>8</sup> : Quartage

<sup>9</sup> : Calcination

Pour les méthodes MET et MOLP, la limite de détection garantie pour un matériau monocouche est de 0.1% avec un niveau de confiance de 95%. Cela signifie que le laboratoire peut rendre un résultat positif, dans 95 % des cas, si la teneur en amiante présente est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Pour la méthode <sup>1</sup>, la limite de détection garantie pour les matériaux multicouches (jusqu'à 3 couches) est de 0.1% avec un niveau de confiance de 95%. Cela signifie que le laboratoire peut rendre un résultat positif, dans 95 % des cas, si la teneur en amiante présente est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Au-delà de 3 couches indissociables, la limite de détection ne peut être garantie. Le laboratoire ne peut donc pas satisfaire aux exigences de l'arrêté du 1er octobre 2019 et réaliser ce type d'essai.

Pour la méthode MET, le résultat "Non détecté" indique qu'aucune fibre d'amiante n'a été détectée. L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection garantie.

Pour la méthode MOLP, le résultat "Non détecté" indique qu'aucune fibre d'amiante n'a été détectée. L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observable inférieure à la limite de détection garantie. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0.2 µm.

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus, validés et considérés comme aptes à être préparés.

Le laboratoire ne pourra être tenu pour responsable de l'échantillonnage qu'il ne réalise pas. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Seule la version électronique du rapport portant les signatures de la responsable technique et de la responsable qualité engageant la responsabilité du laboratoire.